

Compte - Rendu CAPL du 20 octobre 2010 Filière Fiscale

Liste d'aptitude de C en B -Liste d'aptitude de B en A

Etaients présents pour FO-DGFIP 95 :

Catégorie B : Gérard CHAUVET (titulaire) Valérie HUSSON (suppléante)
Catherine GUYARD (experte)

Catégorie A : Barbara GEHAN (titulaire) Valérie HUSSON (experte)

ORDRE DU JOUR :

1. Passage en liste d'aptitude de C en B
2. Passage en liste d'aptitude de B en A

FO DGFIP a lu une liminaire (copie jointe).

Suite aux liminaires lues par les OS, M YUNTA a répondu sur le sujet des retraites en reconnaissant que la mobilisation était tout à fait significative.

Sur les conditions de travail, il précise qu'un groupe de travail au niveau central a été mis en place ainsi que des sous-groupes notamment sur les indicateurs ce qu'il considère comme une dimension novatrice de la concertation.

Sur les suppressions d'emplois, il réplique qu'il n'a pas à ce jour le chiffre exact pour 2011 dans le 95. Toutefois, il indique qu'au niveau national, une nouvelle campagne de simplification des procédures tant sur le plan organisationnel, réglementaire qu'informatique est en cours. Et l'on sait bien qui dit simplification dit rentabilité et donc suppressions de postes !

Concernant les règles de gestion, il confirme la position du DG dans la volonté d'harmoniser vers le mieux-disant.

Sur les statuts, il précise que la DGFIP est tributaire de la Fonction Publique et que la revalorisation passe par une négociation avec celle-ci. Il parle à ce sujet de compromis.

Enfin sur les listes d'aptitude, il affirme que celles-ci ne sont pas la voie normale de progression mais qu'elles sont la sélection d'exceptions.

Il conteste le classement plus ou moins officiel des dossiers sélectionnés par la DSF et indique que la DG ne suit pas l'éventuel classement des directions, examine l'ensemble des dossiers et fait sa propre sélection des meilleurs qui seront présentés en CAPN.

Les critères de sélections sont les mêmes pour les 2 listes d'aptitude :

- être apte à exercer l'ensemble des fonctions dévolues au poste postulé
- accepter la mobilité fonctionnelle et géographique
- avoir un excellent dossier tant sur les notes chiffrées que sur les appréciations littérales et ce sur les 5 dernières années.

Le DSF nous informe qu'une réunion a été effectuée avec l'ensemble des postulants puis un entretien individuel leur a été proposé afin de clarifier leur situation au titre de la liste d'aptitude.

Il rappelle que lors de l'entretien d'évaluation, l'agent doit informer son chef de service de sa volonté de postuler pour la liste d'aptitude afin que ce dernier puisse adapter éventuellement la note chiffrée et les appréciations.

1. Liste d'aptitude de C en B :

La plage d'appel statutaire comprenait 232 agents pouvant postuler pour cette liste. 32 agents ont posé leur candidature.

Certains ont été éliminés par les critères suivants :

- 4 d'entre eux ont été jugés trop jeunes au niveau de l'âge ayant encore pour de nombreuses années la possibilité de passer les concours.**
- 1 n'a pas l'ancienneté au niveau du grade**
- 17 dossiers ne remplissaient pas le critère de 5 ans de majorations de note et d'appréciations littérales excellentes.**

10 dossiers remplissaient tous les critères de sélection, seuls 7 sont proposés par la DSF.

Suite à la défense exercée par les OS, 2 dossiers ont été rajoutés à la liste des proposés par la direction.

1 dossier défendu par FO s'est vu attribué l'attention appelé pour l'année prochaine soit pour la liste d'aptitude 2012.

2. Liste d'aptitude de B en A :

Un critère supplémentaire est examiné pour cette liste : l'aptitude de l'agent à encadrer et organiser le travail d'une équipe.

La plage d'appel statutaire comprenait 172 agents pouvant postuler pour cette liste. 21 agents ont posé leur candidature.

Certains ont été éliminés par les critères suivants :

- 1 dossier ne remplissait pas la limite basse de l'âge et l'ancienneté administrative trop réduite**
- 6 n'ont pas l'ancienneté au niveau du grade (sélection à partir de CP 4 ème échelon)**
- 7 dossiers ne remplissaient pas le critère de 5 ans de majorations de note et d'appréciations littérales excellentes.**

7 dossiers remplissaient tous les critères de sélection, seuls 3 sont proposés par la DSF

Suite à la défense exercée par les OS, le DSF propose pour 4 dossiers d'attirer l'attention des chefs de service sur la prochaine évaluation afin d'établir une montée en puissance des appréciations et des majorations permettant de favoriser la sélection en liste d'aptitude.

Lors des CAPL, toutes les OS se sont abstenues pendant le vote.